

TARIF BLEU

L'assurance d'un tarif fixé par l'Etat



Un fournisseur et producteur d'énergies renouvelables partout en France

Un Tarif Réglementé encadré par les pouvoirs publics



Le même tarif partout en France

Pas d'engagement, le changement de fournisseur est gratuit



Des conseillers à votre écoute par mail et téléphone

ILS NOUS FONT CONFIANCE. POURQUOI PAS VOUS ?

Notre présence nationale et notre expertise sur les différents métiers de l'énergie nous permettent d'accompagner des collectivités, des PME et des grands groupes aux secteurs d'activités variés : Radio France, Siemens, Les Opéras de Paris, Caterpillar et bien d'autres encore !

TARIF BLEU ÉLECTRICITÉ CLIENTS PROFESSIONNELS Au 1er janvier 2023

Votre puissance (kVA)	Tarifs simples		Tarifs option « heures creuses »		
	Abonnement mensuel en € HT	Le kWh en € HT	Abonnement mensuel en € HT	Le kWh en € HT*	
				Heures pleines	Heures creuses
3	10,79	0,1706			
6	13,37		13,41	0,1791	0,1423
9	15,75		15,97		
12	18,16	0,1706	18,52	0,1791	0,1423
15	20,27		20,92		
18	22,57		23,28		
24	27,83	0,1706	28,88	0,1791	0,1423
30	32,78		33,68		
36	37,61		38,31		

SERVICES GRATUITS

Des services digitaux pour gérer en autonomie votre contrat

Le prélèvement automatique : Gérez votre budget en toute sérénité, grâce au prélèvement mensuel ou trimestriel. Vos paiements sont simplifiés, et vous économisez les frais d'envoi.

L'espace client : un espace gratuit, sécurisé et accessible 24h/24 et 7j/7 pour gérer votre contrat et connaître votre consommation.

L'auto-relève : Vous êtes alerté par email et communiquez vos relevés de compteurs pour des factures calculées au plus juste à partir de vos consommations.

*Les prix proposés et mentionnés ci-dessus incluent la fourniture et l'acheminement de l'énergie électrique. Ils s'entendent hors toutes taxes et en euros. Ils seront majorés de plein droit :

TTC comprenant : CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) - TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité - TVA à 20% appliquée sur la consommation (en kWh), la TICFE - TVA à 5.5% appliquée sur l'abonnement et la CTA. Les tarifs de l'électricité sont régulés et contrôlés par décret ou par décision de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), en conséquence une modification de prix n'est pas assimilable à une modification de contrat.

Gaz Electricité de Grenoble

8, place Robert Schuman – CS 20183 – 38042 Grenoble Cedex 09

Tél.: 04 76 84 20 00 – www.geg.fr

Société anonyme d'économie mixte local au capital de 25 261 782,76 euros - 331 995 944 RCS Grenoble - Siret 331 995 944 00047

